

---

## Erratum

---

### A.M., 2008

#### Arrêté numéro AM 0084-2008 du ministre de la Sécurité publique en date du 2 octobre 2008

CONCERNANT un nouvel élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en œuvre relativement aux pluies abondantes survenues entre le 31 juillet et le 3 août 2008, dans des municipalités du Québec

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 22 octobre 2008, 140<sup>e</sup> année, numéro 43, page 5699.

À la page 5700, on aurait dû publier, à la suite de l'arrêté ministériel, l'annexe ci-dessous :

#### « ANNEXE

Municipalité	Désignation	Circonscription électorale
<b>Région 01</b>		
Saint-Eusèbe	Paroisse	Kamouraska- Témiscouata
<b>Région 03</b>		
Petite-Rivière- Saint-François	Municipalité	Charlevoix
<b>Région 05</b>		
Newport	Municipalité	Mégantic- Compton
Saint-Étienne- de-Bolton	Municipalité	Brome- Missisquoi
<b>Région 17</b>		
Inverness	Municipalité	Lotbinière »

50824